

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 - 06

**SEANCE DU 30 JUIN 2017 A 18H 00**

**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : Nicole VILLARD Maire, Jean-Christophe BOUSQUET 1<sup>er</sup> adjoint, Christiane BRUNEAU 2<sup>e</sup> adjointe, Patrick FRANCES 3<sup>e</sup> adjoint, Nicole RENZINI 4<sup>e</sup> adjointe, Jean-Claude FAUCON 5<sup>e</sup> adjoint, Georges SANZ 6<sup>e</sup> adjoint, Armand LAFUENTE 7<sup>e</sup> adjoint, Nicole LIBAUDE, Claude MARCÉLO, Georges PARRAMON, Véronique MONIER, Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Corinne NAVARRO, Philippe CASALS, Joséphine PALÉ, Eric FOSSOUL, Guy VIGNEAUX.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Jean-Claude DELATRE à Jean-Christophe BOUSQUET ; Jacques PERETA à Patrick FRANCES ; Isabelle BEUGNOT à Nicole VILLARD ; Martine ZORILLA à Nicole RENZINI ; Nelly MARTIN à Georges SANZ ; Florent GALLIEZ à Armand LAFUENTE ; Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Philippe CASALS ; Myriam GRANAT à Guy VIGNEAUX.

**ABSENTS EXCUSES** : Muriel MARSA, Jean-François BARDAJL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicole LIBAUDE

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.

-----

Madame le Maire procède à l'appel des élus et nomme Nicole LIBAUDE secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour :

### **2017-06.01 – ELECTIONS SENATORIALES**

Mme le Maire informe l'assemblée que par décret du 2 juin 2017, le conseil municipal est convoqué impérativement à la date du 30 juin 2017 pour procéder à l'élection des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui est chargé de procéder à l'élection des sénateurs en septembre 2017.

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire le cas échéant **QUINZE DELEGUES ET CINQ SUPPLEANTS.**

Deux listes des candidats ont été déposées : **UNIS POUR LE BOULOU et AGIR POUR LE BOULOU**

↳ Nicole VILLARD, Présidente

↳ Véronique MONIER, Secrétaire

↳ Nicole LIBAUDE et Claude MARCÉLO (conseillers municipaux les plus âgés)

↳ Rose-Marie QUINTANA et Patrick FRANCÉS (conseillers municipaux les plus jeunes)

Mme la Président a donné lecture :

- ① des articles transcrits au code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- ② du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département
- ③ de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux

## **ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS**

La Présidente a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de 15 délégués et 05 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 15, il a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	02
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	25
A déduire les bulletins déclarés nuls	:	0
A déduire les bulletins blancs	:	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :		22

## **PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN**

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE	NOMBRE DE DELEGUES OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLEANTS OBTENUS
Liste "Unis pour Le Boulou"	18	13	4
Liste " Agir pour Le Boulou"	04	2	1
Total des suffrages exprimés	22		

### **❶ Détermination du quotient électoral pour les délégués :**

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à : 2

## ② Détermination du quotient électoral pour les suppléants :

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à : 5

## ③ Attribution des sièges à chaque liste :

### Au quotient :

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

⇒ 13 sièges de délégués et 04 sièges de suppléants à la liste "Unis pour Le Boulou"

⇒ 02 sièges de délégués et 01 siège de suppléant à la liste "Agir pour Le Boulou"

## PROCLAMATION DES ELUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de délégués et de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation :

- les premiers : délégués
- les suivants : suppléants

Ont été proclamés **DELEGUES** :

<b>Nom et prénom de l' élu (e)</b>	<b>Liste sur laquelle il ou elle figure</b>	<b>Mandat de l' élu (e)</b>
VILLARD Nicole	<b>Unis pour Le Boulou</b>	Déléguée titulaire
BOUSQUET Jean-Christophe	"	"
RENZINI Nicole	"	"
FRANCES Patrick	"	
MONIER Véronique	"	
FAUCON Jean-Claude	"	"
LIBAUDE Nicole	"	"
SANZ Georges	"	"
MARCEROU Claudine	"	"
LAFUENTE Armand	"	"
NAVARRO Corinne	"	"
GALLIEZ Florent	"	"
ZORILLA Martine	"	"
CASALS Philippe	<b>Agir pour Le Boulou</b>	"
PALÉ Joséphine	"	"

Ont été proclamés **SUPPLEANTS** :

<b>Nom et prénom de l'élu (e)</b>	<b>Liste sur laquelle il ou elle figure</b>	<b>Mandat de l'élu (e)</b>
BARDAJI Jean-François	<b>Unis pour Le Boulou</b>	Délégué suppléant
MARTIN Nelly	"	"
PARRAMON Georges	"	"
BEUGNOT Isabelle	"	"
FOSSOUL Eric	<b>Agir pour Le Boulou</b>	"

#### **CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal, dressé et clos, le 30 juin 2017 à 18h32 en triple exemplaires, a été, après lecture, signé par Le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.